

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Relative au projet de création d'un site patrimonial remarquable sur le territoire de la commune de Montricoux

La préfecture de Tarn-et-Garonne communique :

Par arrêté préfectoral du 22 septembre 2022, une enquête publique portant sur le projet susvisé, d'une durée de 33 jours, est prescrite du 3 novembre 2022 à 14h00 au 5 décembre 2022 à 12h00, sur le territoire de la commune de Montricoux.

Toute information sur ce projet peut être demandée auprès de Mme Sandrine PRADIER – PETR du Pays Midi-Quercy, service inventaire du patrimoine et habitat – Place de la Poste – Avenue du Père Huc - 82160 CAYLUS - tél : 05 63 67 74 95 – courriel : pradier-inventaire-pmq@orange.fr

Pendant la durée de l'enquête, un dossier d'enquête publique est consultable :

- sur support papier, à la mairie de Montricoux
- sur Internet à l'adresse suivante : <https://www.tarn-et-garonne.gouv.fr/enquetepubliquehorsicpe>
- un poste informatique est mis à disposition du public à la mairie de Montricoux

Les observations et propositions du public peuvent être consignées :

soit sur un registre d'enquête déposé à la mairie de Montricoux aux jours et heures habituels d'ouverture des bureaux , à savoir : lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 08h00-12h00 puis 13h30-17h00 ; mardi et samedi : 08h00-12h00

- soit par courrier adressé au commissaire-enquêteur, à l'adresse de la mairie de Montricoux – Place du Souvenir – 82800 MONTRICOUX, siège de l'enquête.

- soit à partir du site Internet à l'adresse électronique visée ci-dessus en utilisant le bouton "Réagir à cet article"

- soit par courriel à l'adresse : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Le commissaire-enquêteur, M. Philippe BON, tiendra les permanences suivantes à la mairie de Montricoux : le 3 novembre 2022, de 14h00 à 17h00; les 19 et 24 novembre et le 5 décembre 2022, de 09h00 à 12h00.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de Montricoux ainsi que sur le site Internet des services de l'Etat : www.tarn-et-garonne.gouv.fr, pendant le délai d'un an, à l'issue de la procédure d'enquête.

A l'issue de l'enquête, il sera statué sur le projet de création d'un site patrimonial remarquable sur le territoire de la commune de Montricoux, par arrêté de la ministre de la Culture.